

# Livre ouvert de l'éducation

## Livre ouvert des propositions pour l'éducation

### Synthèse du travail collaboratif préparatoire à la 91<sup>e</sup> session des Semaines sociales de France

Ce « livre ouvert » sur l'éducation est structuré autour de quatre « leviers » ou domaines d'action dans lesquels nos propositions pourraient faire évoluer le système :

- ▶ Famille et parentalité
- ▶ Ouverture de l'école au monde
- ▶ Tutorat et Compte personnel d'éducation
- ▶ Autonomie et régionalisation

Les Semaines sociales de France préconisent que des expérimentations soient menées, dans ces domaines, pour un temps préalablement défini, qui devront faire l'objet d'évaluation et pourront, si celles-ci sont positives, être généralisées. L'objectif majeur de la démarche est la réduction de l'échec et du décrochage scolaire dans une dynamique de « réussite éducative pour tous » et tout au long de la vie. Et la construction d'une meilleure cohésion sociale. Chaque partie veut à la fois mettre en lumière des dispositifs existants que nous souhaiterions voir réellement généralisés et des propositions plus novatrices.

## ▶ Levier Famille et parentalité

---

### *Pourquoi ce levier Famille et parentalité ?*

L'éducation est une responsabilité première des parents, inscrite à plusieurs reprises dans notre Code civil. La parentalité est un processus dynamique qui définit le rôle de parent dans le développement humain, social, économique, juridique, politique et culturel de l'enfant. Ce rôle a évolué dans le temps, du fait de la diversification des modèles familiaux, du développement et du partage des connaissances en sciences de l'éducation, mais aussi de l'évolution de la société.

Les parents subissent de nombreuses injonctions de la part de la société. Elles peuvent être contradictoires et les laisser désemparés. Les actions de soutien à la parentalité se sont développées. Elles visent à appuyer et à soutenir les parents dans leur rôle quotidien vis-à-vis de leurs enfants, dans une dynamique de formation et de prévention, ainsi que pour les aider à faire face à des difficultés passagères ou durables.

La cohérence des discours et des pratiques provenant des adultes qui éduquent l'enfant est une condition importante pour une éducation de qualité. Le socle de cette cohérence est la confiance partagée entre ces différents acteurs. Une bonne compréhension par les parents du système scolaire et des rôles de chacun est un facteur important de réussite scolaire.

### *Des pistes existantes à encourager et valoriser*

La loi de Refondation pour l'école prévoit la mise en œuvre dans tous les établissements d'« espaces-parents ». Il est nécessaire de développer ces espaces en trouvant des solutions pour gérer les contraintes du plan Vigipirate et d'impliquer dans la responsabilité de leur bon fonctionnement non seulement les chefs d'établissement, mais aussi les représentants des parents d'élèves, dont l'un pourrait être élu à cette fonction. Ces espaces doivent garantir deux types d'action :

- l'information des parents pour leur meilleure compréhension du fonctionnement de l'institution scolaire afin de les aider à mieux accompagner leurs enfants dans leur scolarité. La généralisation de la démarche « mallette des parents » y contribuera ;
- l'accompagnement des parents dans l'éducation de leurs enfants (conférences, groupes de paroles sur des thématiques comme l'autorité, les addictions, l'utilisation d'Internet, le harcèlement scolaire, l'adolescence, le sommeil ...), en impliquant les ressources du territoire (associations familiales, d'éducation populaire, REAAP, etc.).

### *Les propositions des Semaines sociales de France*

- ♦ Faire démarrer le soutien à la parentalité aussi tôt que possible et, notamment :
  - ajouter au contenu du programme d'« information et éducation à la sexualité » une dimension affective intégrant la question de la responsabilité qui pourrait aussi être abordé dans le cadre de l'enseignement moral et citoyen ;
  - à l'occasion d'une naissance, par l'intermédiaire des professions médicales et paramédicales qui pourront être formées dans ce but ;
  - avant l'officialisation du couple par une préparation laïque au mariage civil (rencontre éventuelle avec d'autres couples plus âgés, promotion d'un engagement durable, de la responsabilité vis-à-vis des enfants, explicitation du code civil, etc.)
- ♦ Promouvoir l'accueil de la petite enfance pour les parents qui vivent des situations difficiles et peuvent ainsi être accompagnés dans leur rôle éducatif.
- ♦ Développer la conciliation vie professionnelle-vie familiale, en étendant jusqu'à 16 ans le droit au congé parental d'éducation à temps partiel ou à temps plein (limité à trois ans) et en permettant sa prise en plusieurs périodes.
- ♦ Proposer aux salariés une activité bénévole auprès des enfants, adolescents ou jeunes autour de l'éducation, avant leur départ à la retraite, notamment dans le

cadre du mécénat de compétence. Cette activité pourrait se pérenniser pendant la retraite dans la dynamique de la réserve citoyenne actuellement prévue dans la loi Citoyenneté égalité.

- ♦ Favoriser la compréhension mutuelle entre les enseignants et toutes les familles au cours de chaque année scolaire, de la maternelle à la fin du lycée, en facilitant l'organisation des réunions de rentrée (obligatoires), en généralisant la remise des bulletins en mains propres, en diffusant une information sur le fonctionnement de l'institution, la logique du système de notation et de sanction ; et aussi en favorisant le croisement des savoirs entre acteurs de l'éducation, et en sensibilisant les enseignants à la reconnaissance et la valorisation du rôle éducatif des parents y compris les plus en difficultés, etc.
- ♦ Repenser les horaires scolaires des enfants et ceux des rencontres entre professeurs et parents pour prendre en compte les contraintes de la vie professionnelle de ces derniers.
- ♦ Prévoir une fête d'intégration en début d'année avec les parents d'élèves, puis des « cafés des parents » réguliers dans les espaces-parents.

## ► **Levier Ouverture de l'école au monde**

---

### *Pourquoi ce levier Ouverture de l'école au monde ?*

L'instruction est obligatoire. La scolarité en est le mode majoritaire pour tout enfant jusqu'à ses 16 ans au moins, elle peut être une base à partir de laquelle l'ouverture au monde s'effectue pour tous. Dans ce but, l'école a besoin de s'ouvrir sur son environnement, immédiat (quartier, municipalité, collectivité locale) ou plus lointain. Nous proposons de créer des ponts entre l'école, les autres formes d'éducation, populaire et spécialisée, et le monde dans lequel elles s'inscrivent.

Un constat est souvent partagé : peur et rejet de l'autre se nourrissent de la méconnaissance ; l'autre peut être l'enseignant pour le parent, le jeune pour l'adulte, le musulman pour le chrétien, l'étranger pour le Français de longue date, et réciproquement. Favoriser ce qui peut aider à la connaissance mutuelle est donc important. Le cadre scolaire peut donner des occasions de rencontres et surtout d'activités communes (hors enseignement) entre élèves, parents et enseignants. Celles-ci peuvent prendre beaucoup de formes – ponctuelles ou plus durables : préparation de spectacles, concerts, journal, club photo, bibliothèque, sport, mais aussi rénovation de locaux, visites en entreprises, découverte des associations.

L'organisation de ces activités, souvent extra-scolaires, pose un double problème : la rémunération de l'encadrement qui ne peut pas toujours être bénévole et la coordination entre écoles et collectivités locales, pour l'utilisation des locaux, par exemple. L'accessibilité aux locaux et aux moyens dont disposent les établissements scolaires est un problème délicat, notamment en raison des questions de responsabilité qu'elle soulève.

### *Des pistes existantes à encourager et valoriser*

Baucoup de propositions et bonnes pratiques existent. Les textes publics, dont certains très récents comme la loi sur la Refondation de l'école, les mentionnent :

- l'Éducation nationale prévoit la mobilité des élèves par des partenariats, des échanges et l'apprentissage des langues plus large qu'auparavant ;
- le parcours Avenir ouvre les jeunes au monde économique en permettant aux élèves de la sixième à la terminale d'acquérir progressivement une véritable compétence à s'orienter, de développer leur esprit d'initiative, et d'innover au contact d'acteurs économiques ;
- l'ouverture à l'Europe et au monde est proposée aux élèves par des parcours diversifiés et modulables pour renforcer et approfondir l'apprentissage des langues et des cultures. Le programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre universités et grandes écoles européennes, Erasmus, est maintenant étendu aux apprentis. Mais cette valeur initiatique de l'expérience internationale, popularisée par les mouvements d'éducation populaire et de jeunesse, pourrait profiter à un plus large public, notamment par la prise en compte des frais annexes à la scolarité (transport, logement, nourriture) inaccessibles pour certaines familles. Un effort de communication devrait être mis en œuvre pour permettre à une majorité de jeunes de bénéficier des moyens existants.

Les collectivités locales (villes, intercommunalités, départements, régions) ont investi, à partir de leurs compétences, dans la rénovation et souvent dans des réhabilitations complètes d'établissements scolaires qui sont fermés en soirées et week-ends et le plus souvent une bonne partie de l'année puisque le temps scolaire dure 36 semaines. Ces établissements sont souvent dotés d'équipements de grande qualité, parfois d'équipements pédagogiques innovants.

Parallèlement de nombreuses initiatives militent en faveur d'une école plus ouverte : opération école ouverte, écoles de la deuxième chance, écoles associatives de parents, soutien scolaire, cours d'alphabétisation, remises à niveau, cours de langues, initiation à l'informatique, expositions, découvertes culturelles, etc. Bien souvent, ces initiatives se tiennent en dehors des lieux d'enseignement, ne favorisant pas les rapprochements entre publics et ne donnant pas l'image d'une école, d'un collège, d'un lycée, d'une université ouverts sur le monde. Il s'agit également de donner toute sa place à l'éducation populaire et aux mouvements et associations qui cherchent des lieux propices à leurs activités.

### *Les propositions des Semaines sociales de France*

- ♦ Organiser dans chaque commune, pour le personnel scolaire, une journée « découverte de l'environnement » de l'école pour permettre une meilleure connaissance des ressources et contraintes du territoire, notamment au personnel nouvellement arrivé et n'habitant pas à proximité de l'établissement.

- ◆ Organiser chaque année une journée « découverte des métiers » pouvant impliquer les entreprises locales, les représentants de l'économie sociale et solidaire, les fédérations professionnelles et artisanales et éventuellement les parents, pour permettre aux élèves de se familiariser avec le monde professionnel. Le soutien des académies favoriserait une organisation à un échelon intermédiaire permettant efficacité et proximité avec le terrain.
- ◆ Proposer dans chaque établissement des « journées solidaires » pour aller à la rencontre des plus fragiles, des plus démunis, des personnes âgées, des personnes handicapées, en s'y préparant, en montant un projet au service des autres qui sera relu et évalué. Ces journées devraient être organisées en lien avec les associations de proximité engagées en faveur de la solidarité et de la rencontre.
- ◆ Promouvoir les initiatives festives conviviales dans les quartiers ou dans les villages afin de lutter contre l'isolement et favoriser les soutiens mutuels.
- ◆ Promouvoir les méthodes d'enseignement coopératif pour développer les capacités à négocier, à ressentir de l'empathie, à participer activement à des démarches collectives, à travailler en équipe, compétences aujourd'hui recherchées tant dans le monde de travail que dans celui de la démocratie.
- ◆ En renforçant ce qui existe dans le cadre de l'EMC (Enseignement moral et citoyen) pour le collège : créer une option « engagement civique et citoyen » au bac, qui serait validée en contrôle continu, pourrait donner lieu à une présentation de l'élève à ses pairs et apporterait un bonus de points pour l'examen.
- ◆ Favoriser une année de césure après le bac pour effectuer un voyage, un service civique, en octroyant des moyens financiers (bourse, prêt) sur présentation d'un dossier.
- ◆ Inclure dans la formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale des formations favorisant l'ouverture au monde : connaissance de l'enfant, de son environnement, relation avec les parents, pédagogie, interculturalité et proposer une immersion par exemple d'une semaine tous les deux ans dans une entreprise, une collectivité locale, une association.
- ◆ Lancer la réflexion sur l'ouverture des lieux d'enseignement à la société pour faire de l'établissement d'enseignement « une « maison commune », lieu ouvert de connaissance, de rencontres et d'inter-culturalité. On pourrait s'inspirer des expérimentations des établissements de l'enseignement privé (et parfois public) engagés dans une telle démarche et trouver des moyens pour assouplir la réglementation d'usage des locaux scolaires et résoudre les questions d'assurance. Chaque établissement volontaire pour s'ouvrir en dehors des heures d'enseignement pourrait disposer d'un gestionnaire des relations avec le quartier (poste à la charge des pouvoirs publics, fonctionnaire détaché), dans une logique gagnant-gagnant.

## ► **Levier Tutorat et Compte personnel d'éducation**

---

### *Pourquoi ce levier Tutorat et Compte personnel d'éducation ?*

Tout ne s'apprend pas à l'école, au sein d'une classe. Il y a déjà dans la vie courante une prise en compte des savoirs, savoir-être et savoir-faire dispensés par différents acteurs socio-éducatifs. Reconnaître les compétences acquises de façon non scolaire, en particulier par l'expérience, se fait déjà dans la vie professionnelle (VAE, bilan de compétences). Souvent ces compétences vont déterminer l'avenir et les orientations professionnelles. Le besoin d'être accompagné pour tirer parti de ses potentialités est réel.

### *Des pistes existantes à encourager et valoriser*

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, un tuteur conseil et guide l'élève volontaire, pendant toute sa scolarité au collège et au lycée. Cette personne référente l'aide à construire son parcours de formation et d'orientation et le guide vers les ressources disponibles. Leur dialogue vise à créer les conditions qui permettent à l'élève de devenir autonome dans ses choix. Toutefois ce rôle est restreint à l'orientation scolaire. Or les besoins des jeunes en matière d'accompagnement sont beaucoup plus larges.

Des initiatives de tutorat par des élèves plus âgées se développent aussi pour favoriser une meilleure insertion en milieu scolaire. Elles permettent de responsabiliser les plus grands et de donner un modèle positif aux plus jeunes.

Les demandes de formation au tutorat se développent parmi le personnel enseignant sans que cette fonction soit encore institutionnalisée.

L'élaboration d'un « socle commun de compétences » avec un outil adapté, le livret scolaire unique qui suit l'élève de l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire, va dans le bon sens en inscrivant l'évaluation dans une vision de long terme et en élargissant le périmètre des compétences à acquérir, par l'intégration de compétences non académiques, liées notamment à l'engagement personnel et au savoir-être.

Mais ce dispositif est limité au périmètre de l'école et sa validation reste interne au monde scolaire. Le principal défi serait sans doute de déléguer, hors institution scolaire, une capacité d'évaluation. Des partenaires existent déjà, y compris au sein de l'Éducation nationale, avec le principe de l'agrément qui permet à certaines associations d'intervenir notamment en ce qui concerne les attestations de compétences aux premiers secours, de sécurité routière ou d'apprentissage de la natation. Mais ces interventions ne touchent jamais à l'évaluation qui est un « monopole » de l'Éducation nationale.

Le stage, ou l'apprentissage, est un autre cas précis où un tiers, le tuteur de l'entreprise, prend part à l'évaluation. Mais les contacts ne sont pas toujours très étroits tout au long du stage (relative indifférence mutuelle entre l'entreprise et l'école).

Reconnaître le rôle des tiers – sans doute en commençant par les associations et entreprises – dans la scolarité, devient urgent. Un enjeu est de ne pas limiter le dispositif à ceux qui sont en difficulté – comme si la voie normale pour ceux qui réussissent était la voie purement scolaire, sanctionnée par le diplôme, comme si les évaluations alternatives n'étaient qu'une voie de recours pour les publics en décrochage.

Les programmes de réussite éducative (PRE) permettent d'offrir à des jeunes et à leur famille des prestations diverses pour répondre de façon individualisée à leurs besoins. Ce dispositif de la politique de la ville doit être évalué et éventuellement généralisé.

### *Les propositions des Semaines sociales de France*

- ♦ Rendre systématique le tutorat et le faire évoluer vers le mentorat ou « référent de parcours » – sur le modèle de pays comme les Pays-Bas ou l'Angleterre –, qui deviendrait un suivi individuel sur l'ensemble des sujets de la vie du jeune, au-delà de l'orientation. Le mentor pourrait établir un lien avec la famille et s'intéresser à toutes les questions concernant le jeune. La fonction pourrait être remplie par un professionnel de l'école, mais, dans le cadre de la « réserve citoyenne », ce pourrait aussi être un bénévole.
- ♦ Favoriser une prise en charge plus collective de la vie scolaire en impliquant les enseignants, en favorisant les synergies entre CPE, surveillants et professeurs, en développant les moyens d'une présence effective des enseignants dans les locaux scolaires (35 heures par semaine ?).
- ♦ Élaborer un « compte personnel d'éducation » ou « portfolio de compétences » incluant le LSU (Livret scolaire unique). Il s'appuierait sur une évaluation plus globale de l'élève, impliquant d'autres acteurs que le seul corps enseignant – en veillant à ce qu'il ne s'agisse pas seulement d'une « scolarisation » de ce qui est extra-scolaire. L'élève pourrait alimenter son compte personnel grâce à ses expériences, ses stages, ses engagements extra-scolaires, ses savoirs familiaux (langue étrangère maternelle par exemple) et avoir ainsi une participation active à sa propre éducation et à son développement. Un tel outil permettrait de contribuer à unifier les compétences attendues d'un jeune, en atténuant l'effet de saucissonnage entre des activités juxtaposées (école, club sportif, vie familiale, entreprise, musique, etc.). En outre, il rendrait visible « l'alliance éducative » en invitant les différents partenaires à se retrouver autour du jeune (et avec le jeune) pour évaluer son parcours, il permettrait de repenser les échanges entre parents et professeurs sur l'évaluation de l'enfant, conformément à la démarche d'évaluation positive en théorie prônée par l'Éducation nationale pour mieux tenir compte du rythme personnel de chaque enfant.
- ♦ Sur la base de l'évaluation du PRE, créer un « capital universel de formation »,

avec un certain nombre de « crédits » donnés à chaque citoyen âgé de 16 à 25 ans lui permettant d'actionner une aide particulière (psychologique, un soutien scolaire, du tutorat, un stage) à un moment donné de son parcours. L'idée part du constat que, dans cette tranche d'âge, les besoins sont multiples et la réponse souvent unique ou inexistante. Les inégalités entre jeunes sont aussi très grandes en fonction des appuis familiaux et du milieu social de chacun. L'ouverture de ces droits ne signifierait pas une obligation de les utiliser, mais bien de pouvoir activer le système en cas de besoin. Les jeunes qui, à 25 ans, n'auraient pas utilisé leur crédit de points pourraient aussi les reverser à la communauté pour permettre à d'autres d'en bénéficier.

- ♦ Développer l'enseignement modulaire, en adaptant les formations initiales pour permettre une acquisition de diplômes tout au long de la vie par l'intermédiaire de modules de formations professionnelles continues qualifiantes et diplômantes. Il permettrait de décongestionner l'enseignement initial en réduisant la nécessité d'obtenir à tout prix un diplôme initial et permettrait d'adapter la formation aux besoins du parcours professionnel.

## ► **Levier Autonomie et régionalisation**

---

*Pourquoi ce levier Autonomie et régionalisation ?*

Définir les réformes au niveau national et fixer des règles valables pour tous les établissements partaient d'une ambition : l'exigence d'égalité. Or, on voit aujourd'hui que les inégalités grandissent entre établissements, au détriment des plus fragiles. La décentralisation et la mise en réseau des acteurs éducatifs peuvent se penser au niveau des établissements, des relations entre État central et autorités locales, et dans le décentrement et le décloisonnement de la relation pédagogique et éducative.

Des politiques publiques ont su rassembler les acteurs divers dans un objectif commun. C'est le cas de la prévention de la délinquance avec les CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance). Elles s'appliquent de façon réparatrice alors qu'il serait souhaitable de promouvoir un travail collectif d'éducation et de prévention.

L'école nationale a une difficulté à gérer et diffuser les expériences singulières dans un système pensé comme uniforme, standardisé, national, confronté cependant, dans la réalité, à l'hétérogénéité des publics. Comment valoriser la relation pédagogique, nécessairement différenciée, pour tenir compte des différences des élèves ? Le recrutement et la gestion des ressources humaines centralisés, les programmes scolaires standardisés, la place prépondérante de l'évaluation constituent des freins aux initiatives individuelles et surtout à leur diffusion lorsqu'elles s'avèrent positives.

Par ailleurs, le nombre important de réformes dans l'Éducation nationale depuis plusieurs dizaines d'années sans prendre le temps d'une évaluation entraîne une

efficacité médiocre sur les points qu'elles souhaitent améliorer, notamment la réussite scolaire et l'égalité des élèves.

### *Les propositions des Semaines sociales de France*

- ♦ Donner davantage d'autonomie aux établissements scolaires (notamment sur l'élaboration du projet pédagogique et le recrutement des enseignants) en responsabilisant les équipes de direction. L'établissement scolaire doit être reconnu comme la cellule de base du système scolaire français et il faut que chaque école, chaque collège, chaque lycée s'affirme comme une communauté éducative disposant d'une autonomie reconnue, dans le cadre d'un contrat clair avec le rectorat, sur la base d'objectifs et de moyens adaptés aux réalités locales. Cette proposition requiert :
  - des équipes de direction formées et responsabilisées ;
  - des projets pédagogiques adaptés avec une flexibilité plus grande dans les moyens permettant à l'établissement de déployer des approches adaptées aux besoins des élèves – dans un cadre défini au niveau national ;
  - un personnel sélectionné et évalué par le chef d'établissement selon un fonctionnement qui pourrait s'inspirer de la fonction publique territoriale ;
  - une évaluation continue des équipes éducatives et de chaque établissement, selon les objectifs et moyens définis dans un contrat avec le rectorat. L'expérience du dispositif d'évaluation d'école dans le premier degré peut probablement servir d'exemple.

Les évaluations des élèves, menées en fin de cycle sur des bases nationales, permettront de s'assurer de la cohérence du système.

- ♦ Inciter l'enseignement privé à faciliter la mixité scolaire  
Nous sommes convaincus que mixité sociale et mixité scolaire tirent les élèves vers le haut. Les établissements plus élitistes ont aussi intérêt à mixer leur public. Comment mutualiser les avancées des uns au bénéfice des autres ? Du fait de leur capacité d'attraction, les établissements privés catholiques ont une responsabilité particulière et un rôle d'entraînement à jouer. Il pourrait commencer par le développement de tutorats et soutiens d'un établissement (favorisé) à l'autre dans un quartier ou une agglomération, le développement de la mixité sociale et scolaire dans les groupes scolaires ayant plusieurs établissements localisés dans des zones plus ou moins favorisées. La généralisation de la fixation des frais de scolarité (incluant la restauration scolaire) sur la base du quotient familial serait un atout pour favoriser la mixité sociale dans les établissements.
- ♦ Pousser les alliances régionales des métiers et des talents  
La situation économique du pays encourage à valoriser des partenariats entre collectivités (conseils régionaux et départementaux) et les services publics de l'emploi (Pôle emploi) notamment sur les métiers en tension (250 000 emplois ouverts qui ne trouvent pas preneurs aujourd'hui). La régionalisation de la formation

professionnelle en y incluant tous ses acteurs – les lycées professionnels, les AFPA (Associations pour la formation professionnelle des adultes, les GRETA (Groupement d'établissements), les OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé), etc. –, pourrait être envisagée.

De manière à « doper » l'employabilité, il s'agit d'encourager au niveau régional des audits de gestion prévisionnelle des compétences afin de pouvoir anticiper les besoins d'amélioration de compétences. L'éducation/formation tout au long de la vie consiste autant à renverser des situations d'illettrisme, – parfois redécouvertes au moment de licenciements –, qu'à former aux nouvelles technologies et à avoir une vision prospective des besoins.

- ♦ Mettre en place des « Conseils de communauté éducative »

En bénéficiant de l'expérience des CLSPD, réunir les acteurs de la communauté éducative (corps enseignant, acteurs de l'éducation populaire, les représentants des parents d'élèves, des collectivités locales, de la prévention spécialisée, de la police, de la justice, etc.) pour effectuer un diagnostic des besoins éducatifs du territoire, développer des projets éducatifs de territoires, fixer des objectifs de prévention de l'échec scolaire, de politique éducative, etc. Déterminer les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs, suivre leur mise en œuvre, évaluer et mesurer leurs résultats.

## Conclusion

En conclusion de ce travail, il apparaît que beaucoup de propositions, de témoignages visent à apprendre à vivre ensemble, car en effet « l'éducation, c'est ensemble ». Il paraît primordial de développer les compétences sociales et relationnelles de chacun ou encore toutes les formes d'intelligence ; d'apprendre à discuter : philosophie, éthique ; de valoriser l'intelligence collective, les compétences artistiques et culturelles. Tout cela pour éviter les déficits de liens, faire obstacle à l'isolement, et permettre à chacun de devenir responsable et d'atteindre l'autonomie nécessaire pour le monde adulte. Certains sujets, comme le fait religieux, la laïcité comme facteur d'émancipation, la solidarité nationale et la protection sociale, peuvent nourrir des débats constructifs. Un appel, en somme, à consolider le lien instruction-éducation.

## Synthèse des contributions de la plateforme participative

Plus d'une centaine de contributions déposées sur la plateforme ont été modérées et classées par 4 modérateurs. Nous avons repéré dans l'ensemble des sept premiers chapitres des propositions ou des pistes à creuser, nourries souvent d'expériences de terrain, que nous présentons ici succinctement (une synthèse exhaustive est à retrouver sur le site des Semaines sociales de France).

### « Tracer des chemins de réussite pour tous »

Les propositions traduisent une grande attente de plus d'égalité, d'écoute et de dialogue entre les générations, les institutions, les personnes elles-mêmes mais aussi témoignent d'un besoin de persévérance (non au décrochage scolaire ou à l'inactivité). La confiance est primordiale, tant pour l'apprenant que l'enseignant, les parents ou les institutions éducatives, à tous âges, car « la formation, l'apprentissage, les études, c'est toute la vie ». Plusieurs chemins de réussite ont été proposés :

- ♦ Enfants en difficultés : offrir des deuxièmes chances, apprendre à vivre en société (MECS : Maisons d'enfants à caractère social).
- ♦ Jeunes (16-18/25 ans) : détecter leurs envies et les ressorts de leur vie (en plus du scolaire), prendre en compte toutes leurs compétences et pas seulement les scolaires (associatives, stages en entreprise, sport, jeux...), proposer des bourses d'études à l'étranger sur projet. Et pour les décrocheurs : user d'une pédagogie adaptée, travailler l'estime de soi.
- ♦ Tous tout au long de la vie : apprendre l'altérité et la relation ainsi que la communication non violente, développer les compétences sociales et relationnelles, développer la pédagogie de projet et la créativité.

Et pour quelques institutions :

- ♦ Université : relancer son rôle d'ascenseur social.
- ♦ Éducation nationale : plus européenne (suivre les directives), basée sur l'épanouissement des talents, le respect et les compétences, sortir des notations et de la compétition pour aller vers la collaboration, être en phase avec la société de la connaissance.
- ♦ Fonction publique : recruter et faire progresser par les talents.

### « Éduquer à vivre en société »

D'où la nécessité de favoriser ce qui peut aider à la connaissance mutuelle, à la confiance et au vivre ensemble.

- ♦ Dans le cadre scolaire : multiplier les occasions de rencontres et surtout d'activités communes entre élèves, parents et enseignants ; cela peut prendre beaucoup de formes – ponctuelles ou plus durables. Créer un esprit de communauté implique aussi que cette communauté se construise autour d'un projet d'établissement auquel participent tous les acteurs de la vie scolaire et avec l'aide de médiateurs et ou conciliateurs. Il faut donner aux enfants l'objectif de devenir acteurs du monde dans lequel ils vivent et dans celui de demain.

L'apprentissage de l'autonomie passe par toutes sortes d'activités souvent extra-scolaires et pose un double problème : la rémunération de l'encadrement – qui ne peut pas toujours être bénévole – et la coordination entre écoles et municipalité, pour l'utilisation des locaux, par exemple. Les moyens financiers dont disposent les établissements scolaires sont un problème délicat.

À tous les niveaux de la scolarité il est préconisé de mieux faire connaître l'histoire – en particulier de la construction sociale/construction de la solidarité – de la France, et celle de la laïcité qui peut en constituer un élément. À ce propos, il faut favoriser la connaissance du fait religieux, ouvrir des débats collectifs, voire des conférences (exemple d'un lycée dans le cadre de l'enseignement de l'arabe), une suggestion : inventer une « nuit des religions ». Un problème plus difficile : l'histoire des origines des écoliers issus des anciennes colonies, voire de l'immigration.

- ♦ Dans le cadre extra-scolaire, des suggestions :
  - la formation en alternance permet un dialogue souvent fécond avec les adultes ;
  - une possibilité de rencontres et création de lien social et intergénérationnel : la découverte du patrimoine local, pouvant mener à l'organisation d'une « semaine du patrimoine » en primaire.

### « *Éduquer professionnellement et tout au long de la vie* »

- ♦ La création d'un capital de formation qui ne se réduise pas à la formation initiale mais puisse être utilisé tout au long de la vie.
- ♦ L'ouverture à l'international par des stages à l'étranger dans le monde du travail dès le lycée.
- ♦ La création de « tiers-lieux » mettant en contact étudiants, chercheurs d'emploi, représentants des administrations et entreprises.
- ♦ Une année sabbatique – ou peut-être quelques mois – pour que des enseignants découvrent le monde du travail en entreprise ou en administration.

### « *Mettre l'école en réseau* »

L'intitulé pourrait être reformulé en « mettre les éducateurs en réseau », car, dans un réseau, chacun est en réseau avec chacun, et ici les propos ne se limitent pas à un réseau d'écoles. Par ailleurs, le mot de « réseau d'écoles » est aujourd'hui très connoté en « réseaux d'éducation prioritaire », qui dans ce cas, sont appelés « réseaux d'éducation ». Du point de vue de l'école, c'est elle le centre du réseau, mais chaque membre du réseau se voit comme au centre de ses propres relations et c'est normal. Une prise de recul est bénéfique à l'analyse.

### « *Décentraliser l'éducation* »

La décentralisation et la mise en réseau des acteurs éducatifs peuvent se penser au niveau des établissements, des relations entre État central et autorités locales, et dans le décentrement et le décloisonnement de la relation pédagogique et éducative. Il existe des preuves des marges d'autonomie pour les responsables d'établissements scolaires en matière de pédagogie, mais celle-ci reste limitée et encadrée. En Allemagne, les réformes de l'éducation impliquent à la fois le gouvernement fédéral et ceux des Länder, les enseignants et les familles. La négociation permet une large acceptation des réformes nécessaires et prépare leur efficacité remarquable par les tests internationaux (PISA).

◆ Quelques propositions :

- supprimer le zonage du concours par académie pour éviter les pénuries ;
- s'inspirer d'autres méthodes d'évaluation pour les établissements scolaires (méthode « 360° » par exemple) ;
- encourager des réseaux d'échanges locaux entre établissements quels que soient leurs statuts (public, privé, international) ;
- adopter une « pédagogie européenne » en France, en se servant notamment de la présence de réseaux étrangers d'enseignement en France. ;
- renforcer la présence d'acteurs non scolaires dans les établissements d'enseignement, tels que les retraités, les entreprises.

« *Éduquer avec les familles, les enseignants et les communautés éducatives* »

Les propositions défendent haut et fort la nécessité de faire vivre des communautés éducatives où s'impliquent jeunes, parents et enseignants. Ils pourraient se former ensemble, par exemple, à l'écoute ou aux pratiques coopératives, ou sur les obstacles à l'apprentissage ; ils pourraient réfléchir ensemble sur les stéréotypes et les préjugés et la réalité de vie des différents milieux ; ils pourraient développer un engagement éthique réciproque ; ils pourraient travailler en commun sur la façon d'aider les enfants à intégrer les écrans dans leur vie de façon raisonnée.

La liste proposée sur le « comment faire vivre ces communautés » est très fournie. Si les écoles des parents ou les Chantiers éducation des Associations familiales catholiques ou le café des parents (ATD) sont nommés, c'est plutôt une liste d'activités communes enseignant-parents-enfants déjà mises en place localement qui font la richesse des propositions :

- réunions ou rencontres individuelles parents-enfants-enseignants ;
- projections de films (français, arabes, etc.), échanges sur l'actualité, lectures de poèmes (français, arabes), fêtes annuelles avec buffet, débats, concerts, soirées orientales, etc. ;
- groupes d'échanges et de partage d'expériences sur l'éducation.

« *Faire toute sa place à la spiritualité* »

La place de l'enseignement religieux, de la philosophie ou de l'éthique, dans les systèmes éducatifs peut constituer une première piste de réflexion. Par exemple, à la différence de la France où la philosophie n'est abordée que l'année du bac, les jeunes Allemands bénéficient de cet enseignement plus tôt. Proposons un enseignement précoce de la philosophie, de l'éthique ou des religions.